|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/2 | Août 2017 |
| Retard injustifié dans l’enquête sur les allégations de torture d’un journaliste | |
| Burundi | |
| Esdras Ndikumana | |

|  |
| --- |
| Esdras Ndikumana est un journaliste burundais connu, correspondant de Radio France Internationale (RFI) et de l’Agence France Presse (AFP). Il a été arrêté par des agents du Service national de renseignement (SNR) le 2 août 2015 alors qu’il prenait des photos sur les lieux de l’attaque qui a causé la mort du général Adolphe Nshimirimana. Les agents l’ont fait monter de force dans un pick-up et lui ont asséné plusieurs coups de poing avant de le placer en détention. Esdras dit avoir été torturé pendant environ deux heures au cours de sa détention au siège du SNR, à Bujumbura.  Il a été relâché le jour même et a alors confié à Amnesty International : «J’ai été de nouveau passé longuement à tabac. Ils se sont servis de leurs matraques et de barres d’armature [utilisées dans la construction] et m’ont donné des coups de pied. Ils m’ont frappé partout. J’ai un doigt cassé et mes plantes de pied sont très douloureuses.»  Craignant pour sa vie et la sécurité de sa famille, Esdras a fui le pays et se trouve aujourd’hui en France, où il a déposé une demande d’asile politique.  Le 13 août 2015, le président Nkurunziza s’est engagé à ouvrir une enquête sur les allégations de torture d’Esdras et à poursuivre et sanctionner les auteurs de ces actes, conformément à la loi. Cet engagement n’ayant pas été suivi d’effet, Esdras et ses employeurs ont décidé, le 19 octobre 2015, de porter plainte contre X (ce qui signifie que la victime n’est pas en mesure d’identifier formellement les auteurs). Plusieurs mois se sont écoulés avant que le bureau du procureur ne se décide à agir. Le procureur chargé de l’affaire a alors demandé à Esdras de fournir les noms de ceux qui l’avaient roué de coups afin qu’il puisse ouvrir une enquête. Ce retard était injustifié, le procureur n’ayant pas besoin de noms pour lancer des investigations dans le cadre d’une plainte contre X. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez écrire une lettre courtoise en anglais ou en français **à la ministre de la Justice** et demandez-lui de:  1. veiller à ce que l’enquête ouverte sur les actes de torture dont a été victime Esdras Ndikumana soit conduite de manière approfondie et indépendante.  2. faire le nécessaire pour qu’Esdras Ndikumana obtienne des réparations pleines et entières pour les préjudices qu’il a subis.  Veuillez écrire une lettre courtoise en anglais ou en français **au procureur général** et demandez-lui de:  1. faire le nécessaire pour qu’une enquête indépendante et approfondie soit ouverte dans les meilleurs délais sur les allégations de torture d’Esdras Ndikumana, et pour que tous les responsables présumés soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables devant des tribunaux de droit commun;  2. mener une enquête approfondie, dans les plus brefs délais, sur l’usage de la torture et d’autres mauvais traitements par les forces de sécurité burundaises. |
|  |
| 🡪 Utilisez la formule d’appel: Voir sous adresse |
|  |
| 🡪 Vous trouverez deux **modèles de lettre en français** à la **page 3 et 4.** |

**Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lettre courtoise À | | Copie À |
| MINISTRE DE LA JUSTICE Mme Aimée Laurentine Kanyana Ministère de la Justice Avenue des Eucalyptus Bujumbura Burundi  Formule d’appel : Madame la Ministre, | PROCUREUR GÉNÉRAL Sylvestre Nyandwi Parquet général de la République BP 105  Bujumbura  Burundi  Formule d’appel: Monsieur le Procureur général, | Ambassade de la République du Burundi Rue de Lausanne 44 1201 Genève  Fax: 022 732 77 34 E-mail: [mission.burundi@bluewin.ch](mailto:mission.burundi@bluewin.ch) |

|  |
| --- |
| ACTIONS DE SOLIDARITÉ |
| Vous pouvez envoyer des messages de solidarité à l’adresse suivante :  Esdras Ndikumana / C/o Amnesty International France / 72-76, bd de la Villette - 75940 / Paris Cedex 19 / France |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli -2/2 | Août 2017 |
| Risque d’abandon de l’enquête sur une femme disparue | |
| Bangladesh | |
| Kalpana Chakma | |

|  |
| --- |
| Kalpana Chakma était secrétaire générale de la Fédération des femmes des collines, une organisation qui défend les droits des populations indigènes des Chittagong Hill Tracts, au Bangladesh. Le 12 juin 1996, à l’aube, elle a été enlevée à son domicile dans le village de Lallyagona (Baghaichari, district de Rangamati). Elle avait 23 ans. Nul ne l’a revue depuis.  Son enlèvement pourrait être lié au soutien qu'elle avait apporté à un candidat représentant les intérêts des populations indigènes aux élections législatives qui se sont tenues au Bangladesh le jour de sa disparition.  La jeune femme a été enlevée par un groupe de membres des forces de sécurité en civil provenant apparemment du camp militaire voisin d’Ugalchhari. Elle et deux de ses frères ont été emmenés de force de leur domicile, les yeux bandés et les mains attachées. Ses deux frères ont réussi à s’enfuir sous les tirs des militaires.  Selon des groupes de la société civile bangladaise, l’enquête sur l’enlèvement de Kalpana Chakma a été caractérisée par des manœuvres dilatoires et de désinformation, dans lesquelles ils voient une tentative de protéger des membres de l’armée accusés de crimes de droit international et de violations des droits humains. Les frères de Kalpana Chakma ont désigné trois personnes – un soldat et deux membres d’un groupe paramilitaire de la région – comme responsables, mais la police a refusé de tenir compte de leur signalement.  Invoquant l’absence de preuves, la police bangladaise a demandé à un tribunal du Rangamati de classer l’affaire le 27 septembre 2017, renonçant ainsi à rendre justice à la famille de Kalpana Chakma et à amener les responsables présumés de sa disparition forcée à rendre des comptes. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez écrire une lettre courtoise **au Premier ministre** pour lui demander de :   * veiller à ce qu’une enquête judiciaire approfondie et indépendante soit menée sur l'enlèvement de Kalpana Chakma, prévoyant notamment l'interrogatoire des trois principaux suspects, et à ce que les responsables présumés soient traduits en justice ; * faire en sorte que toute menace, agression, manœuvre d’intimidation, arrestation arbitraire ou disparition forcée de défenseur·e·s des droits humains fasse l’objet d’une enquête approfondie, y compris les agressions et menaces provenant de groupes non-étatiques. |
|  |
| 🡪 Utilisez la formule d’appel: Your Excellency, / Monsieur le Premier Ministre, |
|  |
| 🡪 Vous trouverez un **modèle de lettre en français** à la **page 5.** |

**Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

|  |  |
| --- | --- |
| LETTRE COURTOISE AU PREMIER MINISTRE | Copie À |
| Honourable Prime Minister Sheikh Hasina Old Sangsad Bhaban Bir Uttam Ziaur Rahman Rd Dhaka 1215 Bangladesh  Fax: +880 914 3377  E-mail: [psecy@pmo.gov.bd](mailto:psecy@pmo.gov.bd)   Formule d’appel : Your Excellency, / Monsieur le Premier Ministre, | Ambassade de la République populaire du Bangladesh Rue de Lausanne 65 1202 Genève  Fax: 022 738 46 16 E-mail: [mission.bangladesh@ties.itu.int](mailto:mission.bangladesh@ties.itu.int) |

Expéditeur:

Ministre de la Justice

Mme Aimée Laurentine Kanyana

Ministère de la Justice

Avenue des Eucalyptus

Bujumbura

Burundi

Lieu et date :

Sujet : Esdras Ndikumana

Madame la Ministre,

Le journaliste Esdras Ndikumana a demandé qu’une enquête soit menée sur ses allégations de torture et que les responsables présumés soient traduits en justice.

Il a été arrêté le 2 août 2015 alors qu’il prenait des photos sur les lieux de l’attaque qui a causé la mort du général Adolphe Nshimirimana. Esdras Ndikumana dit avoir été torturé par des agents du Service national de renseignement (SNR) pendant sa détention au siège du SNR.

Le 13 août 2015, le président Nkurunziza s’est engagé à ouvrir une enquête sur les allégations de torture d’Esdras Ndikumana, et à poursuivre et sanctionner les auteurs de ces actes, conformément à la loi. Cet engagement n’ayant pas été suivi d’effet, Esdras et ses employeurs ont décidé de porter plainte contre X le 19 octobre 2015. Plusieurs mois se sont écoulés avant que le bureau du procureur ne se décide à agir et que le procureur chargé de l’affaire ne demande à Esdras de fournir les noms de ceux qui l’avaient roué de coups afin qu’il puisse ouvrir une enquête. Ce retard était injustifié, le procureur n’ayant pas besoin de noms pour lancer des investigations dans le cadre d’une plainte contre X.

Craignant pour sa vie et la sécurité de sa famille, Esdras a fui le pays et se trouve aujourd’hui en France, où il a déposé une demande d’asile politique.

Je suis très préoccupé·e par cette situation et je vous demande, Madame la Ministre, de veiller à ce **que l’enquête ouverte sur les actes de torture** dont a été victime Esdras Ndikumana **soit conduite de manière approfondie et indépendante**.

Veuillez également faire le nécessaire pour **qu’Esdras Ndikumana obtienne des réparations pleines et entières** pour les préjudices qu’il a subis.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République du Burundi, Rue de Lausanne 44, 1201 Genève

Fax: 022 732 77 34 / E-mail: mission.burundi@bluewin.ch

Expéditeur:

Procureur Général

Sylvestre Nyandwi

Parquet général de la République

BP 105

Bujumbura

Burundi

Lieu et date :

Sujet : Esdras Ndikumana

Monsieur le Procureur général,

Le journaliste Esdras Ndikumana a demandé qu’une enquête soit menée sur ses allégations de torture et que les responsables présumés soient traduits en justice.

Il a été arrêté le 2 août 2015 alors qu’il prenait des photos sur les lieux de l’attaque qui a causé la mort du général Adolphe Nshimirimana. Esdras Ndikumana dit avoir été torturé par des agents du Service national de renseignement (SNR) pendant sa détention au siège du SNR.

Le 13 août 2015, le président Nkurunziza s’est engagé à ouvrir une enquête sur les allégations de torture d’Esdras Ndikumana, et à poursuivre et sanctionner les auteurs de ces actes, conformément à la loi. Cet engagement n’ayant pas été suivi d’effet, Esdras et ses employeurs ont décidé de porter plainte contre X le 19 octobre 2015. Plusieurs mois se sont écoulés avant que le bureau du procureur ne se décide à agir et que le procureur chargé de l’affaire ne demande à Esdras de fournir les noms de ceux qui l’avaient roué de coups afin qu’il puisse ouvrir une enquête. Ce retard était injustifié, le procureur n’ayant pas besoin de noms pour lancer des investigations dans le cadre d’une plainte contre X.

Craignant pour sa vie et la sécurité de sa famille, Esdras a fui le pays et se trouve aujourd’hui en France, où il a déposé une demande d’asile politique.

Je suis très préoccupé·e par cette situation et je vous demande, Monsieur le Procureur général, de faire le nécessaire pour qu’**une enquête indépendante et approfondie soit ouverte dans les meilleurs délais sur les allégations de torture d’Esdras Ndikumana** et **que tous les responsables présumés soient traduits en justice** dans le cadre de procès équitables devant des tribunaux de droit commun.

Veuillez également mener une enquête approfondie, dans les plus brefs délais, sur l’usage de la torture et d’autres mauvais traitements par les forces de sécurité burundaises.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République du Burundi, Rue de Lausanne 44, 1201 Genève

Fax: 022 732 77 34 / E-mail: mission.burundi@bluewin.ch

Expéditeur:

Honourable Prime Minister Sheikh Hasina

Old Sangsad Bhaban

Bir Uttam Ziaur Rahman Rd

Dhaka 1215

Bangladesh

Lieu et date :

SUJET: KALPANA CHAKMA

Monsieur le Premier Ministre,

Le 12 juin 1996, Kalpana Chakma, secrétaire générale de la Fédération des femmes des collines, a été enlevée à son domicile dans le village de Lallyagona (Baghaichari, district de Rangamati). Elle et deux de ses frères ont été emmenés de force. Ses deux frères ont réussi à s'enfuir.

Kalpana Chakma, qui avait 23 ans lors de sa disparition, n’a plus été revue depuis.

Les frères de Kalpana Chakma ont désigné trois personnes – un soldat et deux membres d’un groupe paramilitaire de la région – comme responsables, mais la police a refusé de tenir compte de leur signalement à l’époque.

Invoquant l’absence de preuves, la police bangladaise a demandé récemment de classer l’affaire, renonçant ainsi à rendre justice à la famille de Kalpana Chakma et à amener les responsables présumés de sa disparition forcée à rendre des comptes.

Je suis très préoccupé·e par cette situation et je vous demande, Monsieur le Premier Ministre, de veiller à ce qu’**une enquête judiciaire approfondie et indépendante soit menée sur l'enlèvement de Kalpana Chakma, prévoyant notamment l'interrogatoire des trois principaux suspects, et à ce que les responsables présumés soient traduits en justice**.

Je vous exhorte de faire en sorte que toute menace, agression, manœuvre d’intimidation, arrestation arbitraire ou disparition forcée de défenseur·e·s des droits humains fasse l’objet d’une enquête approfondie, y compris les agressions et menaces provenant de groupes non-étatiques.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République populaire du Bangladesh, Rue de Lausanne 65, 1202 Genève

Fax: 022 738 46 16 / E-mail: mission.bangladesh@ties.itu.int